

Droit du locataire maison en location

Par lilinel_old, le 29/12/2007 à 22:57

voila la soeur du propriétaire ma signer un contrat de logement type f4 pour un 1an ,le 1er mai je suis rentre dans le logement le 20mai il ma fait payer 450 euros de loyer la moitie d'un mois 900 ; je lui ai fait savoir qu'on signe un contrat de 3 année il ma répondu qu'on verra ,le con tract que j'ai signer a une cuisine aménager qui je penser il y a une plaque et un four normalement et bien non . il devrais avoir un portail ,car les travaux on etait prévu pour cela ,pas de portail. nous sommes 3 locataire séparée en une seule grande maison ,avec 1 seule compteur EDF et d'eau .

je paye 900euros de loyer le 12 de chaque mois pouvais vous me dire si le propriétaire a le droit de mettre 10°/°de pénalité sur retard de loyer de quelque jour si ses oui dit moi l'article qui correspond a se sujet et me donner congé du logement pour le 30 mars a t' il le droit . Ma fille ses pareil elle loue un f3 a 600 euros il lui demande la mémé chose que moi ,elle a des probleme d'odeur de fosse qui rentre dans sa maison ,elle a deux bébé

monsieur je vous adresse cette e-mail car moi et ma fille nous somme dans le désarroi cette e-mail est trés urgent

je vous remercie a l'avance de nous répondre urgeament

m LEU